

Terminologie linguistique

Qu'est-ce que (se) représenter la parole ?

Grammaire et représentation de la parole.

L'Essai sur la structure logique de la phrase d'Albert
Sechehaye

Franck NEVEU

Sorbonne Université, Faculté des Lettres

En séparant la langue de la parole, on sépare du même coup : 1° ce qui est social de ce qui est individuel ; 2° ce qui est essentiel de ce qui est accessoire et plus ou moins accidentel. La langue n'est pas une fonction du sujet parlant, elle est le produit que l'individu enregistre passivement ; elle ne suppose jamais de préméditation [...]. La parole est au contraire un acte individuel de volonté et d'intelligence, dans lequel il convient de distinguer : 1° les combinaisons par lesquelles le sujet parlant utilise le code de la langue en vue d'exprimer sa pensée personnelle ; le mécanisme psycho-physique qui lui permet d'extérioriser ces combinaisons.

Ferdinand de Saussure, 1916, *Cours de linguistique générale*,
édition Tullio de Mauro, Paris, Payot, 1974 (p. 30-31)

Charles Albert Secheyaye, 1870-1946



Quelques comptes rendus des publications d'Albert Sechehaye

- Henri Yvon, c.r. de Sechehaye 1905, *Revue de Philologie française*, 19, 300-305 ; cr. de Sechehaye 1908, *Revue de Philologie française*, 22, 70-73 ; c.r. de Sechehaye 1926, *Revue de Philologie française*, 39, 144-149
 - Antoine Meillet, c.r. de Sechehaye 1926, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 27, 1-2
 - Adrien Naville 1908, « Le programme et les méthodes de la linguistique théorique. À propos d'un ouvrage récent », *Revue de synthèse historique*, 299-304
 - Antoine Grégoire, c.r. de Sechehaye 1926. *Revue belge de philologie et d'histoire*, 6, 313
 - Karl Vossler 1908, c.r. de Sechehaye, *Deutsche Literaturzeitung*, 20, 1240-1246
 - Roman Jakobson, 1939, c.r. de N. van Wijk, *Phonologie, een hoofdstuk uit de structurele taalwetenschap. Acta Linguistica*, 1, 123-129
- Voir Pierre Swiggers, « Janus devant le miroir : Albert Sechehaye (1870-1946), linguiste théoricien face au grammairien praticien », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 52, 2014)

Publications principales d'Albert Sechehaye

1. 1908. *Programme et méthodes de la linguistique théorique. Psychologie du langage*. Paris : Champion.
2. 1914. « Les règles de la grammaire et la vie du langage », *Germanisch-romanische Monatsschrift*, 6, 288-303 et 341-351.
3. 1916. « La méthode constructive en syntaxe », *Revue des Langues romanes*, 59, 44-76.
4. 1916. Édition, avec Charles Bally, de : Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*. Lausanne/Paris : Payot.
5. 1916. Collaboration à H. Hoesli, *Éléments de langue française*. Zürich : Erziehungsdirektion.
6. 1917. « Les problèmes de la langue à la lumière d'une théorie nouvelle », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 42, 1-30.
7. 1920. « Les deux types de la phrase ». In *Mélanges d'histoire littéraire et de philologie offerts à M. Bernard Bouvier à l'occasion du XXXe anniversaire de sa nomination comme Professeur ordinaire à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève*, 315-322.
8. 1926. *Essai sur la structure logique de la phrase*. Paris : Champion.
9. 1926. *Abrégé de grammaire française sur un plan constructif suivi d'un tableau systématique des conjugaisons*. Zürich : Verlag der Sekundarlehrerkonferenz des Kantons Zürich.
10. 1926. *Le verbe français. Tableau systématique de ses conjugaisons*. Zürich : Verlag der Sekundarlehrerkonferenz des Kantons Zürich ; Genève : Eggimann. [Publication séparée des p. 78-118 de l'Abrégé ; réédition en 1932]

Nous rappelons la distinction faite par F. de Saussure entre la langue, institution sociale, ensemble de règles arbitraires admises dans une communauté, et la parole, qui est la mise en action de la langue par des sujets parlants (ou écrivains) pour communiquer leur pensée dans quelque circonstance particulière. La parole, acte personnel, s'organise selon les règles de la langue, mais dans son ensemble elle ressortit à la psychologie individuelle de celui qui parle. La langue, elle, est un produit de la société, et son organisation est du ressort de la psychologie collective. Notre étude porte sur les états de langue ; c'est une étude de *statique*, qui n'a rien à faire directement ni avec les accidents de la parole, ni avec les phénomènes d'évolution grammaticale qui peuvent en résulter. (Sechehaye 1926, p. 4)

- L'esprit de la syntaxe, pour ainsi dire, doit être constructif et architectural. Ce que cette science demande, par sa nature même, ce n'est pas une énorme et savante compilation de faits superficiellement classés, mais un substantiel et lumineux raccourci de ces faits. Notre parole est faite, avec l'apport personnel que nous y ajoutons, d'un immense matériel d'unités significatives que la langue nous apporte rangées selon certains principes de construction et d'ordonnance qui sont comme le moule et la forme abstraite de toutes nos phrases. C'est de cette forme abstraite que la syntaxe doit nous rendre compte.
 - Albert Sechehaye 1916, « La méthode constructive en syntaxe »,
 - *Revue des Langues romanes*, 59 : 76

La syntaxe telle que nous l'entendons n'épuise pas l'étude de la langue. Bien au contraire elle a ceci pour elle qu'elle retient et isole ce qui est proprement de son ressort, et qu'elle empêche cette partie de la grammaire d'aller se perdre en dehors de son domaine pour s'égarer dans une infinité de détails étranges ou superflus. Étant donné un problème nouveau qu'elle aborde, elle sait exactement comment elle doit le traiter, ce qu'elle doit en dire et ce qu'elle doit laisser de côté. Elle ne procède pas par association d'idées, épuisant de proche en proche tout ce qu'on peut constater à propos d'un objet proposé à son examen. Elle ne s'attache qu'à ce qui peut et doit entrer dans sa construction.

Cette construction se compose en réalité d'une série de petites syntaxes particulières, quelquefois juxtaposées, le plus souvent superposées et se portant les unes les autres comme les pierres de taille dans un mur. Un type syntaxique initial ou nouveau étant posé, il faut énoncer toutes les règles auxquelles il donne lieu, tout ce qui dans le jeu possible de cet organe syntaxique est incontestablement fait de langue, norme de construction dans la parole. (Sechehaye 1916 : 72-73)

Avec F. de Saussure nous employons le terme de *grammaire* dans son sens le plus général. La grammaire est pour nous tout ce qui concerne l'organisation de la langue, sons, lexique, syntaxe. Dans la grammaire nous nous attachons à la partie qui regarde les combinaisons de signes. [...] nous appellerons cela la grammaire syntagmatique par opposition à la grammaire associative, qui traite du signe d'idée pris isolément. (Sechehaye 1926, p. 4)

Qu'est-ce qu'un fait grammatical ? C'est une donnée stable, fixée par des formes appropriées, et qui sert de point d'appui à la compréhension dans le flux mouvant et infiniment varié de la parole. (Sechehaye 1926, p. 5)

Il faut se souvenir de la différence établie par F. de Saussure entre la parole et la langue et aussi celle qui existe entre le langage prégrammatical et le langage organisé. Tant qu'on est dans le prégrammatical, donc dans la parole pure, la phrase monorème de l'enfant, son cri spontané, son geste vocal improvisé ne peut être autre chose que l'expression, confuse peut-être, mais directe et toute chargée d'expressivité, de ce qui remplit sa conscience, émotions, volitions ou représentations. Il n'en sera pas guère autrement s'il s'agit d'un cri, d'un mot expressif que l'enfant vient d'entendre et qu'il répète pour son propre compte. Comme il l'a saisi, plein de signification et de vie, il le reprend et témoigne par là qu'il fait écho au sentiment qui l'a dicté. Ces énoncés ne nous paraissent donc avoir aucun des caractères du mot. Ce sont de véritables phrases, dans ce sens que chacun d'eux constitue un acte d'expression et de communication achevé. (Sechehaye 1926, p. 10)

Le propre de la parole, c'est d'exprimer autant de pensées particulières que l'homme peut en concevoir avec toutes les nuances de sentiment qui accompagnent ces pensées. Son domaine, c'est celui de l'infinie variété. La langue, elle, ne peut opérer qu'avec des valeurs générales, fixes et en nombre limité. (Sechehaye 1926, p. 11)

En principe on ne devrait faire intervenir ici ni la psychologie de la parole ni les faits concernant les évolutions linguistiques, car ce qui doit intéresser, ce n'est pas l'origine ou le développement de la grammaire ou son fonctionnement pratique, mais seulement la grammaire elle-même. Cependant on verra que dans les pages qui suivent, sans nous écarter de notre propos, nous avons fait de nombreuses incursions dans ces domaines voisins. C'est qu'il ne s'agit pas de l'exposé dogmatique des résultats d'une science constituée, mais d'une recherche, qui pour faire le tour de son objet est obligée de le prendre par le dehors et de le voir dans le milieu même où il est situé et dans l'évolution dont il est un produit. (Sechehaye 1926, p. 5)

En conclusion, si nous ramenons l'expression linguistique par monorèmes usuels à ce qui est nécessairement son type général, nous pouvons la définir comme suit : acte de parole par lequel une pensée est exprimée avec l'aide de toutes les ressources de l'expression spontanée (circonstance, geste, mimique, intonation) en se servant d'un signe d'idée emprunté à la langue.

Notons que nous offrons ici une solution à une question souvent posée. Après qu'on s'est rendu compte, selon une formule répétée depuis lors à satiété, que « la phrase précède le mot », on s'est demandé comment le mot était né de la phrase. On a cru qu'il apparaissait avec la phrase à deux termes, qu'un terme qui jusqu'alors avait fait phrase changeait de nature et devenait mot dès qu'il se trouvait associé avec un autre dans un énoncé unique. On a pu penser aussi que le mot était le produit d'une segmentation, et que la phrase primitive n'était peut-être pas nécessairement un monosyllabe. A ces vues nous opposons l'opinion que le mot appartient essentiellement à la langue, et que le passage de la phrase au mot se fait dans la phrase monorème elle-même quand le terme employé devient dans l'usage un signe d'idée. Il ne faut donc pas confondre le problème de l'origine du mot avec celui qui concerne la genèse des phrases à deux termes. (Sechehaye 1926, p. 14)

Sans doute la langue tient de trop près à la vie pour ne pas s'imprégner d'éléments affectifs, et, dans la mesure où elle est affective, elle tend à devenir – par habitude – un réflexe de notre sensibilité (qu'on pense aux interjections et aux jurons). Mais il ne faut pas exagérer l'importance de cet élément, à tout prendre secondaire. En effet, sans l'expression assez précise des idées, il n'y a pas de communication pratiquement efficace. L'emploi du mot [...] est donc normalement un acte de volonté intelligente. C'est sur le choix de ce mot que porte l'effort. Guidé par une intuition sûre, le sujet parlant, qui ne cherche pas seulement à extérioriser ce qu'il sent, mais qui veut agir sur un sujet entendant, va chercher l'idée dont l'expression jointe aux autres ressources de la parole assureront à son acte le maximum d'intelligibilité. Tout le reste, mimique, geste, intonation, n'est relativement à cet acte que l'accessoire. Certes, cet accessoire n'est pas négligeable, bien au contraire, mais il est comme l'entourage naturel de l'acte central, qui est l'émission du mot. (Sechehaye 1926, p. 16)

Si elle [l'opposition de la grammaire et de la parole] était irréductible, il faudrait se demander jusqu'à quel point une psychologie de la grammaire serait légitime. Quand les formes ne recouvrent pas la pensée, il est absolument vain de chercher à établir une psychologie des formes. Ce terme même de « psychologie des formes » est vide de sens et ne représente plus qu'un rapprochement absurde de notions contradictoires. Mais alors, si la grammaire n'est pas psychologie, qu'est-elle ? En réalité, une institution de langue n'a jamais existé que par la parole et n'a jamais vécu que dans la parole, c'est là qu'elle a ses sources et sa consécration. Ce que la parole néglige ou infirme d'une façon absolue ne peut être qu'inexistant et illusoire. Un fait de grammaire contredit par la parole n'existe que si cette contradiction est limitée, conditionnée et plus apparente que réelle ; il faut qu'elle dissimule en réalité, sous tous les écarts et toutes les exceptions, une confirmation foncière, une adhésion générale de l'esprit aux normes des formes employées. (Sechehaye 1926, p. 120)

On sait qu'une émotion intense détruit l'expression grammaticale. Quand la passion domine, elle n'a que faire d'arranger des formes et des particules, elle exprime les idées toutes nues et les jette au hasard dans l'ordre où elles se présentent sans aucun souci de la syntagmatique : *Moi, mentir ! menteur toi-même !* Si l'émotion est plus forte encore, c'est la capacité de concevoir les idées claires, et par conséquent de trouver des mots, qui est atteinte ; l'homme n'émet plus rien que des interjections inarticulées. Au-delà il y a le cri de la nature. En un mot l'émotion nous ramène en arrière par degrés jusqu'au langage inorganisé : elle renonce successivement, au fur et à mesure que son intensité va croissant, à toutes les acquisitions de la langue, instrument de communication intellectuelle. (Sechehaye 1926, p. 133)

L'objectif général de l'*Essai* n'est pas d'étudier l'origine du langage, les causes des évolutions linguistiques, ni de faire une psychologie de la parole (qui se serait intéressée à tout ce qui dans la langue touche à la vie affective, à l'expressivité et au style). Son programme concerne « l'ossature psychologique » de la phrase, considérée dans son expression grammaticale. Dans sa théorie, la grammaire affective est une réalité d'ordre secondaire, construite après coup sur le canevas d'une grammaire de l'expression logique, intellectuelle de la pensée, et opérant à la fin avec les mêmes catégories.

Anamaria Curea, *Entre expression et expressivité : l'école linguistique de Genève de 1900 à 1940*, Lyon, ENS Editions, 2015, chap. 2

L'objectif général de l'*Essai* n'est pas d'étudier l'origine du langage, les causes des évolutions linguistiques, ni de faire une psychologie de la parole (qui se serait intéressée à tout ce qui dans la langue touche à la vie affective, à l'expressivité et au style). Son programme concerne « l'ossature psychologique » de la phrase, considérée dans son expression grammaticale. Dans sa théorie, la grammaire affective est une réalité d'ordre secondaire, construite après coup sur le canevas d'une grammaire de l'expression logique, intellectuelle de la pensée, et opérant à la fin avec les mêmes catégories.

Anamaria Curea, *Entre expression et expressivité : l'école linguistique de Genève de 1900 à 1940*, Lyon, ENS Editions, 2015, chap. 2